

les prix. Les agriculteurs de ma circonscription y tiennent. Beaucoup sont d'avis que des pressions doivent s'exercer dans les hautes sphères de la finance, d'où les retards indus.

Je ne suis pas de ceux qui voient partout de sinistres desseins mais avec les événements actuels mon indulgence a atteint sa limite. Je voudrais répéter une chose que j'ai entendue dire: le gouvernement dont le ministre est membre a placé un embargo pour empêcher les cultivateurs de recommencer comme ils l'avaient fait à Toronto il y a quelques semaines à importer eux-mêmes ces tracteurs. Si l'intérêt des cultivateurs est primordial—et on est en droit de se le demander—ne pourrait-on rédiger un rapport relatif à l'énorme écart de prix qui existe actuellement? Pourquoi faut-il qu'un groupe de cultivateurs prennent, comme ils l'ont fait, l'initiative d'importer au Canada des tracteurs du Royaume-Uni économisant ainsi paraît-il \$20,000 sur sept tracteurs? Je suis plus convaincu que jamais qu'il y a au Canada, et à vrai dire dans le monde, des influences néfastes au bien-être du secteur agricole et qu'il faudrait à mon avis examiner. Mais l'examen est une chose et la communication des résultats en est une autre.

Les prix élevés de la machinerie agricole ne sont pas le fait de nos vendeurs canadiens, dont la plupart méritent notre sympathie et non point nos reproches. Peu survivent dans ce commerce. La semaine dernière j'ai été effaré en retournant chez moi d'apprendre que deux autres vendeurs d'appareils aratoires avaient fermé boutique, et la liste s'allonge. La plupart de ces vendeurs sont engagés financièrement jusqu'au cou. Les fournisseurs importants ont très peu à perdre parce que la plupart des vendeurs ont dû accepter d'être cosignataires et sont tenus d'effectuer les versements à tempérament si l'acheteur fait faux bond.

● (9.50 p.m.)

Le dessein du gouvernement, son but même, serait de fournir en abondance des aliments au plus bas prix. Si c'est là son but, je ne le discute pas, mais alors je dis qu'il faut tendre par tous les moyens à aider le producteur à réduire ses frais. Le contraire semble se produire.

Le libre-échange règne quant à l'équipement agricole, en ce qui touche le Canada et les États-Unis, même, en principe, pour le matériel d'occasion. Comme les États-Unis utilisent une quantité formidable d'équipement, bien des gens, en particulier des gens

de ma circonscription qui n'avaient pas d'argent, sont allés aux États-Unis acheter des articles d'équipement. Le choix était considérable, et dans bien des cas les prix étaient incomparablement plus bas.

Je pense à l'extraordinaire vente bimestrielle aux enchères qui se tient à Archibald, dans l'Ohio, où certains de mes voisins ont pu choisir des machines dont ils avaient besoin, à des prix fortement réduits. En fait, certains marchands y ont fait de bonnes affaires. Mais la situation n'a pas duré. Le ministère du Revenu national, excipant des règlements sur la taxe d'accise, a trouvé une formule obscure, lui permettant d'imposer ces transactions, et cette nouvelle source d'équipement est aujourd'hui presque tarie. Le prix de revient a monté; pas trop, mais il a monté quand même. La Commission devrait avoir des renseignements sur cette aspect des prix de revient agricoles, et de plus elle devrait les faire connaître.

Pour revenir aux tracteurs importés du Royaume-Uni, un des faits les plus fâcheux est que certaines de ces machines sont fabriquées par des entreprises internationales et que leurs pièces proviennent de diverses parties du monde. Un spécialiste de l'équipement agricole m'a affirmé que, dans certaines de ces machines, l'enveloppe de la transmission pouvait avoir été coulée en Grande-Bretagne et le différentiel en France, et que l'appareil en définitive pouvait avoir été assemblé aux États-Unis. Si tel est le cas, comment le ministre explique-t-il la différence énorme des prix? Il y a trop de questions qui demeurent sans réponse pour le cultivateur acculé au mur et enserré dans l'étau coût-prix. Heureusement, la Commission Barber pourra donner des éclaircissements à ce sujet et j'ai été heureux d'apprendre, si j'ai bien compris le ministre, que le rapport de la Commission sera publié au début de la prochaine année.

Le coût des machines constitue un élément des frais d'exploitation, mais il y en a bien d'autres. Nous venons d'adopter un nouveau mot dans notre vocabulaire et tous les spécialistes l'utilisent: l'intrant. Je crois qu'il s'agit de tout ce qui entre dans le coût de la production. Ainsi donc un engrais commercial serait un intrant.

Je m'inquiète, comme bien des gens, de l'écart sensible entre les frais agricoles du Canada et ceux des États-Unis. C'est là un autre facteur qui pèse lourd dans la capacité concurrentielle du cultivateur canadien. Le fait que la potasse provenant du Canada se vend, paraît-il, à un prix un tiers moindre et